



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maintien

Question écrite n° 39575

Texte de la question

M. Gilbert Collard alerte M. le ministre de l'intérieur sur la persistance d'une forte délinquance et d'incivilités chroniques dont souffrent les habitants de la ville de Nîmes. Malgré le dévouement des forces de l'ordre, il semble que l'insuffisance des moyens mis en œuvre ait rendu quelque peu caduques des mesures se résumant en des effets d'annonce. Il est constamment saisi de réclamations concernant de nombreux secteurs nîmois. On peut citer entre autres les campements sauvages du secteur Montcalm-Dagobert ; lesquels reviennent de façon récurrente, avec leur lot de vols, de nuisances olfactives en l'absence de tout sanitaire ou de poubelles, et d'incivilités. Il souhaiterait donc que le préfet agisse enfin contre ces troubles chroniques, et qu'il invite les autorités locales à assumer leurs responsabilités dans le domaine de la salubrité.

Texte de la réponse

Début août 2013, des familles principalement russes, mais également arméniennes ou géorgiennes, ont installé un campement au 15, rue Dagobert, à Nîmes, sur un trottoir relevant du domaine privé, devant des locaux de la Croix-Rouge. Soutenues par la CIMADE, elles ont mis en place jusqu'à six tentes abritant cinq familles. Leur objectif était d'obtenir des logements, et de sensibiliser services sociaux, associations et médias. Les services de l'Etat, notamment la préfecture et les forces de police, ont été particulièrement attentifs à cette situation dans le quartier Montcalm-Dagobert. Si cette situation a provoqué des mécontentements dans le voisinage, aucune plainte ni main courante n'ont toutefois été déposées. Ce campement a été évacué volontairement par ses occupants en octobre dernier et l'emplacement est à ce jour libéré de toute tente ou autre abri.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39575

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10506

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4086